

Département : ARDECHE

Commune : BESSAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **30 MARS 2010**

L'an deux mille dix et le trente mars à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CHAMBON, Maire

Présents : CHAMBON Alain, CHEYREZY Sylvie, GINESTE Pierre, CHANNAC Cédric, PETIT Benoît, SARRAZIN Patrick, THOULOZE Georges, PANSIER Francis, PEZZANO Anne-Marie

Absent : LARI Roseline

Secrétaire de séance : PEZZANO Anne-Marie

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

1. **Compte administratif 2009** : le maire ne prend pas part à la délibération, la première adjointe présente les comptes 2009 du budget de la commune et du budget annexe assainissement sont clôturés comme suit :

COMMUNE

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	70 080.42€
Dépenses :	91 786.81€
Recettes :	139 339.29€
Solde 2009	117 552.48€

Section d'investissements

Déficit reporté	30 092.53€
Dépenses :	100 286.50€
Recettes :	107 947.50€
Solde 2009	- 22 431.53€

Reste à réaliser

Dépenses :	26 200.00 €
Recettes :	16 628.00 €

Besoin de financement : 9 572.00 €

Besoin total de financement : 32 003.53 €

- Affectation : 32 003.53 € au compte 1068 d'investissement
- Report de l'excédent de fonctionnement pour 2010 au compte 002 pour un montant de 85 548.95 €

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Excédent reporté	1 234.04€
Dépenses	5 135.66€
Recettes	1 166.09€
Solde 2009	5 203.61€

Section d'investissement

Excédent reporté	280.91€
Dépenses	8 643.71€
Recettes	5 436.00€
Solde 2009	-3 306.80€

Reste à réaliser

Dépenses :	1 000.00 €
Besoin de financement :	3 206.80€
Besoin total de financement :	4 206.80€

- Affectation 4 206.80 € au compte 1068 d'investissement
- Report l'excédent d'exploitation pour 2010 au compte 002 pour un montant de 996.815 €

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2. **Budget primitif 2010** : Le maire présente le budget de la commune et le budget annexe assainissement sont clôturés comme suit :

COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses :	216 194.00 €
Recettes :	216 194.00€

Section d'investissements

Dépenses :	117 800.00 €
Recettes :	117 800.00 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses	4 130.00 €
Recettes	4 130.00 €

Section d'investissement

Dépenses	213 690.00€
Recettes	213 690.00 €

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3. **Avenant à la convention de l'école privée St Laurent de Barjac** : à la demande de Mme la directrice de l'école privée souhaiterait que la commune de Bessas verse le même montant à l'école privée Saint Laurent que celui demandé par la mairie de Barjac pour l'école publique, et non plus d'établir une moyenne sur les quatre dernières années scolaires (article 2) et que cette somme soit payée en une seule fois et non plus en deux fois sur deux exercices budgétaires (article 4).

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

4. **Vote des taxes locales directes** : après le passage en TPU (Taxe Professionnelle Unique) que la commune réintègrera dans sa fiscalité, la fiscalité additionnelle de la communauté de communes.

Le conseil Municipal décide d'augmenter le taux actuel des taxes locales directes, les nouveaux taux sont établis comme suit :

- Taxe d'Habitation : 6.60 %
- Taxe Foncière Bâti : 5.81 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 57.43 %

Après réintégration de la fiscalité additionnelle de la communauté de commune les taux seront les suivants :

- Taxe d'Habitation : 7.83 %
- Taxe Foncière Bâti : 7.09 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 64.75 %

Le produit fiscal attendu reste identique soit : 32 825 €

Pour : 5 Contre : 4 Abstention : 0

5. **Avenant N° 1 à la convention d'entretien de l'éclairage public avec le SDE 07** : à la demande du SDE 07, un avenant sera signé Les modifications apportées portent sur le changement dans les bases de tarifications qui doivent évoluer progressivement pour tenir compte des changements en cours et à effectuer sur les sources lumineuses les moins performantes.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6. **le conseil communautaire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a approuvé la modification portant sur les compétences suivantes :**

Rajout, dans les compétences « actions de développement économique » de la communauté de communes : « gestion des pépinières d'entreprises d'intérêt communautaire : - pépinière d'entreprises l'Espéridou ».

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7. **Ticket Restaurant** : Il sera accordé aux personnels la possibilité de bénéficier de tickets restaurant à compter du 01/04/2010. Chaque ticket aura une valeur faciale de 8€, pris en charge à hauteur de 50% pour les agents et 50% pour la collectivité. Le nombre de tickets par agent sera forfaitaire.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de débroussaillage et de déboisement au quartier le Panoramique
- Projet aménagement et agrandissement du parking sous la mairie afin de permettre le retournement des cars.
- Mise en service du site internet de la commune courant avril à l'adresse suivante : « bessas.fr »
- Concours village fleuri : Bessas a obtenu les encouragements et un prix d'un montant de 160€.

Le Maire
Alain CHAMBON